Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260407-D2026_41-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 07 AVRIL 2026

Délibération 2026.41

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le premier avril, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIAD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.

Soit 27 membres présents.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame TARDIEU Arlette, conseillère municipale.

ELECTION D'UN REFERENT A LA SECURITE ROUTIERE

Rapporteur M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire

Monsieur Le Maire indique que les services de la Direction Départementale des Territoires propose aux collectivités territoriales de nommer un élu référent à la sécurité routière.

Il est le correspondant privilégié des services de l'État et des autres acteurs locaux.

Il veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité, en s'appuyant sur les connaissances, compétences et moyens que l'État met à sa disposition :

- la coordination sécurité routière qui anime au quotidien la mise en œuvre de la politique de sécurité routière définie localement,
- l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) qui assure le suivi statistique et produit des analyses de l'accidentalité locale,
- le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), bénévoles nommés par le préfet, qui relaient le message de la sécurité routière auprès des publics divers, notamment les établissements scolaires, les collectivités territoriales et les entreprises,
- le chargé de mission deux-roues motorisé (2RM) qui apporte son expérience sur ce sujet. Il sensibilise aux problèmes spécifiques des usagers de 2RM et organise des actions en faveur de leur sécurité.

Il relaie les informations relatives à la sécurité routière.

Vu l'exposé ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260407-D2026_41-DE

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉSIGNE** M. GEORGES Patrice, en tant que référent à la sécurité routière.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

